

**ASSEMBLÉE NATIONALE**22 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1452

présenté par

M. Panifous, M. de Courson, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Saint-Huile et M. Taupiac

---

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 9, après le mot :

« interdisciplinaire »,

insérer les mots :

« et pluriprofessionnelle ».

II. – En conséquence, compléter la première phrase de l’alinéa 11 par les mots :

« et pluriprofessionnelle ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement il est proposé de préciser que les soins palliatifs et d'accompagnement sont délivrés par une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle.

Il convient en effet d'ajouter ce second qualificatif pour ne pas omettre la diversité des professions qui composent les équipes des soins palliatifs.

Au-delà des médecins, intervennent également de manière indispensable les infirmiers, les aides-soignants, les kinésithérapeutes, les orthophonistes, les auxiliaires de vie (à domicile) ...

Cet amendement vise à reconnaître l'importance de tous ces différents métiers.